

16ème législature

Question N° : 589	De M. Julien Rancoule (Rassemblement National - Aude)	Question écrite
Ministère interrogé > Petites et moyennes entreprises, commerce, artisanat et tourisme		Ministère attributaire > Sports, jeux Olympiques et Paralympiques
Rubrique >tourisme et loisirs	Tête d'analyse >Préservation des activités en eaux vives dans l'Aude	Analyse > Préservation des activités en eaux vives dans l'Aude.
Question publiée au JO le : 02/08/2022 Réponse publiée au JO le : 15/11/2022 page : 5416 Date de changement d'attribution : 16/08/2022		

Texte de la question

M. Julien Rancoule attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et du tourisme, sur la situation préoccupante des professionnels des sports en eaux vives de l'Aude. Au mois de mai 2022, la préfecture avait informé ces acteurs du tourisme que la convention « eaux vives » vieille de 22 ans n'était pas reconduite et qu'ils ne bénéficieront pas des lâchers d'eau nécessaires pour exercer leur activité dans de bonnes conditions ce printemps. M. le préfet leur avait cependant garanti que les lâchers auraient bien lieu durant la période estivale de juillet et août. Malgré cet engagement du représentant de l'État, ils ont appris le 30 juin 2022 qu'ils ne bénéficieraient finalement pas des débits nécessaires pour pratiquer leur activité phare qu'est le *rafting* à compter du 1er juillet 2022. Après avoir sollicité une réunion avec l'ensemble des acteurs concernés, aucune solution n'a à ce jour été apportée. Cette activité économique et touristique emploie une centaine de personnes, pour un chiffre d'affaires de plus de deux millions d'euros annuels et plus de six millions d'euros de retombées indirectes dans un territoire sinistré économiquement, avec des taux de pauvreté et de chômage déjà bien supérieurs à la moyenne nationale. Pour préserver cette activité majeure du tourisme audois, des solutions à très court terme doivent être apportées telles qu'une optimisation des heures des lâchers d'eau, ou à défaut, des mécanismes de compensation financière. À moyen terme, une nouvelle convention doit être discutée pour les saisons à venir et, le cas échéant, des aides doivent être débloquées afin que ces professionnels puissent investir dans du matériel mieux adapté aux nouvelles conditions. Il lui demande donc si les services de l'État vont prendre des mesures d'urgence afin de préserver ces activités indispensables pour l'attractivité touristique du territoire.

Texte de la réponse

Les aménagements habituellement réalisés pour la pratique des sports en eaux vives dans l'Aude (augmentation du débit et horaires des lâchers d'eau fixés sur les créneaux de navigation) ont été suspendus au printemps puis à l'été 2022. La convention dite « eaux vives » liant le syndicat mixte de la haute vallée de l'Aude et des Pyrénées Audoises et EDF n'a en effet pas été reconduite en raison du contexte conjoncturel marqué par des épisodes exceptionnels de sécheresse et les conséquences du conflit ukrainien. Les ressources hydrauliques nationales ont été prioritairement mobilisées à la production électrique, impactant la pratique des sports d'eaux vives. Les acteurs concernés par la gestion de l'eau dont les professionnels des sports en eaux vives ont été conviés à différentes réunions pilotées par le sous-préfet de Limoux afin d'envisager des solutions plus pérennes. S'il n'est pas à ce jour



prévu de compensation financière, la concertation en faveur de l'adaptation des pratiques au changement climatique est fortement encouragée tant au niveau local que national. A l'initiative de la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques, un groupe d'experts composé des acteurs du sport et de l'environnement proposera un plan d'adaptation de la pratique sportive au changement climatique. L'objectif de ce plan, dont la publication est prévue en mai 2023, sera de garantir une pratique sportive de qualité, maintenir la sécurité des pratiquants et mieux gérer les risques tout en tenant compte de l'évolution des enjeux de protection des populations face aux conséquences majeures du changement climatique. La contribution des acteurs des sports en eaux vives, tant au niveau départemental qu'au niveau du groupe d'experts, permettra de prendre en compte les enjeux sportifs et économiques de ces pratiques. Les services de l'Etat sont, à cette fin, à la disposition des professionnels pour échanger et travailler sur ces sujets.